

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 13 NOVEMBRE 2014

SOUS LA PRESIDENCE DE MONSIEUR JACQUES DEMANSE, MAIRE.

ETAIENT PRESENTS : Mesdames DELAFONTAINE C., DENIS H., Messieurs AGRET R.,
CHERUEL P., GAUTHIER D., Adjoint
Mesdames ASTIER C., BEYNET E., BOUCHE M., MARTIN C., PEROT M.,
Messieurs BENOIT M., BESSON S., MIALHE A., RICHARD B., Conseillers Municipaux

Procurations : Mme AMBLARD E. à Mme PEROT M.
Mme MAZAS N. à Mme BEYNET E.
M. RIEU P. à M. RICHARD B.
Mme SAINSON A. à DEMANSE J.

Secrétaire de Séance : M. BENOIT M.

Avant de passer à l'ordre du jour, Monsieur le Maire demande si des observations sont à formuler par rapport au précédent compte-rendu. M. RIEU P. a souhaité apporter une rectification au Compte Rendu du précédent Conseil Municipal. Ce rectificatif est précisé comme suit :

*« 1- Ce n'est pas le projet que j'ai trouvé faramineux puisque je l'ai voté mais les coûts de fonctionnement s'élevant à 200 000 €/an et non plus même à 150 000 € comme évoqué lors du vote du projet.
2- C'est ainsi que j'ai proposé une réduction technique du projet à minima pour des coûts de fonctionnement acceptables à l'échelle de notre commune, cela aurait pu mériter une étude technique approfondie avant un vote immédiat pour la continuation des travaux tels que prévus initialement.*

Ou alors, une sous-traitance comme cela avait été prévu lors du précédent mandat toujours au moment du vote, si la situation s'avérait nécessaire, et c'est plus que jamais le cas ! pour confier la gestion d'une telle salle à la COGA avec simplement un coût de location pour les activités sauveterroises que nous pourrions négocier certainement dans de très bonnes conditions en amont, étant constructeur, et ainsi beaucoup plus réaliste pour les finances et le véritable usage de l'activité sauveterroise. »

Argumentation de Monsieur le Maire :

Ma réponse sera succincte afin d'éviter toute polémique.

- *M. RIEU P. a toujours été informé de l'existence des coûts de fonctionnement à 200 000 €/an*
- *M. RIEU P. a toujours été informé du dossier de Ferrat et de ce fait de la construction, une réduction technique à ce stade d'avancement des travaux est irréaliste*
- *M. RIEU P. a toujours été informé de la gestion future de la salle de spectacle. Il n'a jamais été question de sous-traiter avec la communauté d'agglomération du Grand Avignon mais le cas échéant, d'une éventuelle délégation de prise de compétence*

Ma réponse est confirmée en Conseil Municipal par l'ensemble des conseillers municipaux élus au précédent mandat.

PROPOSITION DE DECISION MODIFICATIVE N°3 BUDGET COMMUNAL

Au cours d'un précédent conseil municipal, les crédits affectés initialement à l'opération rue Mabilie d'Albaron ont été totalement transférés à l'opération rue des Grillons dont les travaux ont démarrés depuis peu.

Cependant, bien que l'opération de la rue Mabilie d'Albaron soit programmée pour 2015, il n'en demeure pas moins que la mission de maîtrise d'œuvre s'y rapportant a été réalisée dans sa quasi-totalité. En conséquence, nous devons procéder au paiement des honoraires correspondants ainsi que des frais de géomètre. A cet effet, une décision modificative doit être effectuée pour un montant de 30 000 €.

ADOPTE A L'UNANIMITE

PARTICIPATION FINANCIERE AU MARCHE RENOVATION ECLAIRAGE PUBLIC PROJET ADEME – PROLONGATION DE DELAIS

Dans le cadre de l'opération des travaux d'économie d'énergie de notre parc éclairage public, une convention avec la Région nous a permis d'obtenir une subvention de 28 364 €. Les travaux n'ont pu être réalisés dans les délais impartis prévus au cahier des charges et nous n'avons pas pu de ce fait solliciter la subvention dans les délais réglementaires stipulés dans la convention d'attribution.

Après avoir sollicité une dérogation de validité de cette subvention auprès du Conseil Régional, une commission a statué sur notre demande et s'est prononcée favorablement sur une durée de validité prorogée jusqu'au 30 juin 2015. A cet effet, un avenant à la convention initiale nous est adressé.

ADOPTE A L'UNANIMITE

DELIBERATION PORTANT SUR LA SUPPRESSION DU BUDGET ASSAINISSEMENT

Afin de régulariser les écritures comptables en vu du transfert de la compétence assainissement au Grand Avignon, les services du trésor demandent qu'une délibération soit prise par le conseil municipal afin de prendre acte de la suppression du budget du service de l'assainissement au 1.01.2014.

ADOPTE A L'UNANIMITE

DEMANDE DE CLASSEMENT DANS LA VOIRIE COMMUNALE D'UN CHEMIN PRIVE

Entre le chemin de l'Islon et le chemin du Petit Clos Méjean se situe le chemin de Sahuc. Ce chemin appartient en partie aux propriétaires riverains et au domaine privé communal.

Les propriétaires riverains sollicitent le transfert total de ce chemin dans le domaine public communal afin que la commune puisse en assurer l'entretien.

REFUSE A LA MAJORITE

3 absentions : Mme ASTIER C., Mme MARTIN C., M. MIALHE A.

MAINTENANCE DES EXPLOITATIONS DE CHAUFFAGE AVEC PERFORMANCE ENERGETIQUE – NOUVELLE CONSULTATION

Le contrat de maintenance intitulé « entretien courant des exploitations thermiques des bâtiments communaux » arrive à son terme au 31 -12 -2014. Une nouvelle consultation est en cours de préparation. Il s'agit d'un contrat de maintenance P2 qui consisterait à une maintenance préventive et curative (mise en route, arrêt, réglages, contrôles de combustion, disconnecteur, ramonage, ...) avec obligations de moyens.

Le contrat qui est en cours jusqu'à la fin de l'année représente en moyenne un coût de maintenance de l'ordre de 7 000 € et les dépenses de remplacement de pièces (main d'œuvre et fournitures se sont élevées à :

En 2012 16 868 € - En 2013 12 644 € - En 2014 (3 trimestres) 5 212 €

En conséquence, il est apparu opportun de lancer un appel d'offre sur un contrat d'exploitation avec bordereau de prix P2+P3 et avec obligation de résultats (économie d'énergie et veille réglementaire, obsolescence matériel) :

- P2 : maintenance préventive et curative (mise en route, arrêt, réglages, contrôles de combustion, disconnecteur, ramonage, ...)
- P3: renouvellement programmé des équipements, garantie totale (pièces et main d'œuvre)
-

Les montants estimés pour P2 : 7 000 €/an et P3 : 15 000 €/an

Ce type de contrat aurait une durée minimum de 8 ans

AVIS FAVORABLE A L'UNANIMITE

Il est demandé à Mme SALVADOR Maryline, Secrétaire Générale, de se renseigner avant d'officialiser le dossier de consultation sur la possibilité de fixer dans les critères d'attribution des délais différents de 5 et 8 ans. Ainsi les candidats pourraient faire 2 offres différentes.

DESIGNATION D'UN DELEGUE A LA DEFENSE

Mme DELAFONTAINE C. présente sa démission en qualité de représentant à la Défense. En effet, cette dernière assure cette fonction depuis de nombreuses années et souhaiterait passer la main. En quelques mots, elle présente le rôle et la fonction d'un défenseur de la défense.

**A L'UNANIMITE
Désigne M. MIALHE A.**

REGIE SPECTACLES ET MANIFESTATIONS - APPLICATION DE NOUVEAUX TARIFS

Dans le cadre de l'organisation du marché de Noël il est nécessaire de mettre en place une tarification pour :

La location de tente : 8 €

L'emplacement stand de 3 mètres : 3 €

Ce même jour est organisé le repas Téléthon, dont les tarifs seront fixés comme suit :

Adulte : 12 € - Enfant : 6 €

ADOPTE A L'UNANIMITE

PROPOSITION AVENANT N°1 OPERATION CHEMIN DES GRILLONS

Dans le cadre des travaux d'aménagement et de rénovation du chemin des Grillons, des travaux non prévus au marché s'avèrent nécessaires. Il s'agit de :

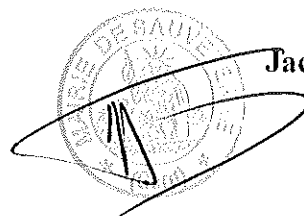
- la création d'un regard de visite eaux pluviales avec mise en place d'un tampon hydraulique
- La fourniture et pose d'un massif de candélabre qui lui, sera installé plus tard
- Le terrassement pour purge de chaussée sur une longueur de 24 mètres suite à un effondrement de la chaussée.

Ces prestations supplémentaires s'élèvent à 3 077 € H.T ce qui porte le montant global du marché à 80 374 € H.T.

ADOPTE A L'UNANIMITE

Avant de mettre fin à la séance, Monsieur le Maire informe les élus de l'obtention par le Grand Avignon d'une subvention de 3 000 € à la compagnie ARTIFEX qui a été reconnue d'intérêt communautaire dans le domaine de la culture.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire met fin à la séance.



**Le Maire,
Jacques DEMANSE**